



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Prothésistes dentaires

Question écrite n° 47016

Texte de la question

M. Robert Huguenard appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur les inquiétudes qu'expriment actuellement les prothésistes dentaires. Ces derniers, rappelant qu'ils fabriquent des dispositifs médicaux sur mesure, contestent l'obligation d'un marquage CE sur leur production dont ils assument l'entière responsabilité. Ils s'étonnent par ailleurs que les pouvoirs publics ne tiennent pas compte des recommandations énoncées par le Conseil national de la consommation (avis du 13 décembre 1994). Il lui demande, de ce fait, quelles mesures il entend prendre afin de répondre aux légitimes préoccupations de cette profession, telles qu'une meilleure information sur l'origine et les matériaux des prothèses dentaires, un remboursement différent par l'assurance-maladie des prothèses selon leur qualité et leur origine, la reconnaissance enfin de la légitimité du titre de prothésiste dentaire.

Données clés

Auteur : [M. Huguenard Robert](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47016

Rubrique : Matériel médico-chirurgical

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 janvier 1997, page 84